

Questions orales

leur défense lorsque des prisonniers récalcitrants veulent leur faire un mauvais parti.

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, il y a eu de telles lettres, mais la semaine dernière le commissaire des pénitenciers a rencontré les épouses à Prince-Albert. Il s'est entretenu longuement avec elles et leur a promis de s'occuper de toute plainte qu'elles lui adresseraient. Il m'a fait rapport de sa visite hier. Nous avons l'intention d'y donner suite mais il a parlé assez longuement avec les épouses des gardes.

M. Diefenbaker: J'ai une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. N'a-t-on pas constaté en général que les services pénitentiaires du Canada, y compris ceux de Prince-Albert, s'en trouveraient beaucoup mieux s'ils n'étaient pas dirigés par un commissaire aujourd'hui qui doit sa nomination à son allégeance politique mais qui ne connaît rien de rien dans ce domaine et qui n'en connaissait pas plus lorsqu'il a été nommé à ce poste il y a deux ans.

M. Allmand: Non, monsieur l'Orateur. Personne ne m'en a fait la remarque si ce n'est le très honorable député.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège en réponse au ministre car le député de Skeena, s'est déjà occupé de l'affaire et il s'en est certainement occupé à Prince-Albert. Si le ministre n'a pas été mis au courant c'est que quelqu'un l'empêche de recevoir ces renseignements.

M. l'Orateur: Le député de Skeena a la parole.

M. Lewis: Je n'ai pas de question supplémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est pourquoi je donne en ce moment la parole au député de Skeena qui a une question complémentaire à poser. Quelques autres députés en ont aussi et j'en viendrai au député de York-Sud très bientôt.

LA SURPOPULATION DES PRISONS ET L'EXERCICE DE
L'AMNISTIE

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je suis tenté de demander au ministre s'il va changer le nom de la maison de correction spéciale à Laval et l'appeler «foyer de transition» mais je ne le ferai pas. Le ministre pourrait-il nous dire s'il va, afin de régler le problème de l'encombrement dans les prisons, recourir au très ancien moyen d'invoquer l'amnistie à l'occasion de la visite de Sa Majesté.

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, nous n'en avons pas l'intention. Depuis l'établissement de la Commission nationale des libérations conditionnelles il y a plusieurs années nous avons opté pour l'élargissement des détenus en vertu de la loi sur la libération conditionnelle des détenus plutôt que pour l'amnistie.

LES PRISONNIERS TRANSFÉRÉS DE DORCHESTER À
SAINT-VINCENT-DE-PAUL—DEMANDE D'ENQUÊTE PAR UN
COMITÉ SPÉCIAL SUR L'ENSEMBLE DU RÉGIME PÉNAL

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au solliciteur général. Les prisonniers transférés de Dorchester à la suite des troubles qui s'y sont produits, ou certains d'entre eux, par exemple un ou davantage, sont-ils les mêmes qui se sont évadés dimanche dernier de l'institution de Laval?

[M. Diefenbaker.]

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Non, monsieur l'Orateur, aucun d'entre eux n'est en cause. Ceux qui ont été transférés de Dorchester à St-Vincent-de-Paul ont été admis à l'ancien pénitencier de St-Vincent-de-Paul, plus précisément à l'ancien centre d'Accueil régional. Ceux qui se sont évadés étaient détenus au centre correctionnel, qui est une institution à sécurité maximum...

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Je voudrais poser une autre question supplémentaire au ministre. Comme il a assisté à la séance du comité ce matin et que le comité a unanimement demandé à la Chambre qu'un comité spécial soit institué pour faire enquête sur l'ensemble du régime pénal dans tout le Canada, recommanderait-il à ses collègues du cabinet que cette motion soit acceptée par la Chambre, afin qu'elle puisse être présentée et adoptée sans débat?

M. Allmand: J'ai déclaré ce matin qu'il incombait au comité de prendre une décision à ce sujet. J'avais opté pour une enquête judiciaire indépendante, qui serait, je crois, une meilleure façon d'examiner la question. J'ai dit que si le comité décidait d'instituer une enquête parlementaire, je collaborerais, mais que, pour ma part, ce n'était pas la meilleure façon de régler la question.

M. l'Orateur: A l'ordre. On veut évidemment poser un certain nombre de questions supplémentaires à ce sujet. La présidence donnera la parole au député de Brome-Missisquoi, puis nous terminerons la première série des questions. La présidence accordera alors la parole au député de Burnaby-Richmond-Delta qui veut poser une question supplémentaire.

L'AVERTISSEMENT DONNÉ PAR LA POLICE DU QUÉBEC
AUX AUTORITÉS DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL AU SUJET
DES DÉTENUS AVANT L'ÉVASION

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires du ministre ont-ils été informés par les agents de la Sûreté du Québec que les cinq détenus qui se sont évadés de l'institution correctionnelle de Montréal, cette dernière fin de semaine, étaient très dangereux et exigeaient une surveillance spéciale?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, la première fois que j'en ai entendu parler, c'est quand j'ai vu M. Saint-Pierre à la télévision, hier soir, et nous avons immédiatement communiqué avec le commissaire des pénitenciers pour voir si le directeur de la Sûreté du Québec avait transmis des renseignements de cette nature. Le commissaire l'ignorait, mais il s'est renseigné et m'a dit ce matin que certains renseignements avaient été transmis au sujet d'un des détenus à un ou à quelques fonctionnaires de la région de Québec, mais il ne s'agissait pas des circonstances actuelles. Je continue de me renseigner et j'espère pouvoir en apprendre davantage à la Chambre le plus tôt possible. Nous avons dit tout ce que nous en savions au comité ce matin.